

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-409 DU 19 SEPTEMBRE 1996

portant nomination de Monsieur
Corneille MEHISSOU en qualité
d'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République du
BENIN près la République Fédérale
d'Allemagne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 149/PC/ MFAEP/ MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les Avantages matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N° 95-419 du 21 décembre 1995 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Septembre 1996

.../...

DECRETE:

Article 1er : Monsieur Corneille MEHISSOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République Fédérale d'Allemagne.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Corneille MEHISSOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 30 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

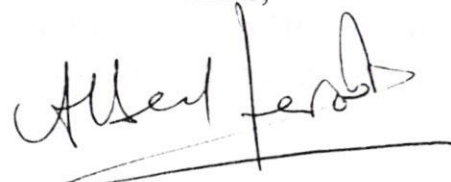
Fait à Cotonou, le 19 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.
Ministre intérimaire

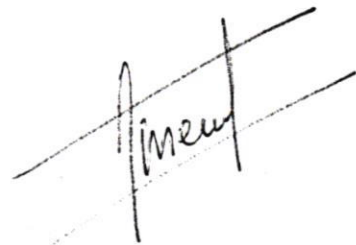
.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances



Pierre OSHO



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.